

**Proposition de modification de la 5^{ème} résolution
lors de l'Assemblée générale du 5 juin 2025**

Dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de VIEL & Cie convoquée le 5 juin prochain, la 5^{ème} résolution à l'ordre du jour porte sur le renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions propres donnée au Conseil d'administration avec un prix maximum d'achat par action à 17 euros.

Compte tenu de l'évolution récente du cours de bourse de l'action VIEL & Cie qui a atteint au plus haut 16,60 euros, il est envisagé de proposer au bureau de l'Assemblée tel qu'il sera désigné, de modifier en séance (sous réserve de sa décision) la 5^{ème} résolution pour augmenter le prix maximum d'achat par action à 19 euros, qui serait alors soumise au vote de l'assemblée.

VIEL & Cie comprend trois pôles d'activité dans le domaine de la finance : Compagnie Financière Tradition, présente dans plus de 30 pays, 3^{ème} acteur mondial dans le secteur de l'intermédiation professionnelle comptant plus de 2 700 collaborateurs dans le monde, Bourse Direct, acteur majeur de la bourse en ligne en France, et une participation mise en équivalence de 40% dans SwissLife Banque Privée, présente dans le domaine de la gestion privée en France.

L'action VIEL & Cie (codes : FR0000050049, VIL) est cotée sur le compartiment B de Euronext Paris. Pour plus d'informations sur notre Groupe, www.viel.com.

Contacts :

VIEL & Cie
Virginie de Vichet
Directeur de la Communication
T : + 331 56 43 70 20

Image 7
Claire Doligez
T : + 331 53 70 74 48